

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 25.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 JUILLET 2024

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 14 (1 procuration) – Damien DURANCEAU n'a pas participé au vote
- Suffrages exprimés : 14 (14 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le huit juillet deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le quatre juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel et TEMPLIER Jean-Pierre.

Représenté : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, MAGNUS Philippe et TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Ecopôle / Achat d'une parcelle à la commune de Laragne-Montéglin

La zone d'activités Ecopôle située à Laragne-Montéglin est actuellement divisée en 13 lots dont 7 ont été vendus. Le lot numéro 2, cadastré 1373 et 1376 de la section L, mesure 2023 m². La CCSB est propriétaire de la parcelle L 1376 alors que la commune de Laragne-Montéglin a conservé la propriété de la parcelle L 1373 d'une superficie de 198 m².

Afin de procéder à la cession de ce lot, il convient, en premier lieu, que la CCSB achète à la commune de Laragne-Montéglin la parcelle L 1373.

La commune de Laragne-Montéglin propose un prix de vente à 7,70 € HT le m² soit au total 1 524,60 € HT. La CCSB supportera également les frais de notaire.

Pour rappel, le prix de vente du lot numéro 2 est fixé à 50 € HT le m².

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve l'achat de la parcelle L 1373 à la commune de Laragne-Montéglin aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- autorise le Président à signer l'acte de vente qui sera établi par Maître LOULIER, notaire à Laragne-Montéglin, ainsi que tous documents nécessaires à cette affaire.

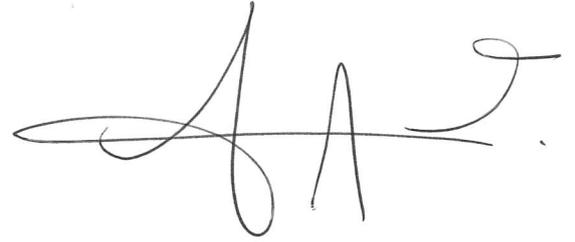
Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.



Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président, Daniel SPAGNOU

Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 12 JUL. 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Armand', written over a horizontal line.